



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS –
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRÉSENTATION AVEC LA
COMPAGNIE DU TIRE-LAINE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise à Labanque, du 16 septembre 2023 au 4 février 2024, l'exposition collective « À nos élans »,

Considérant que dans ce cadre, il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination du public,

Considérant que la Compagnie du Tire-Laine réunit toutes les compétences artistiques pour assurer trois représentations du spectacle « La fanfare du Gondwana » le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2023,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie du Tire-Laine domiciliée à Lille (59000), 50 rue de Thumesnil, ayant pour objet la représentation du spectacle « La fanfare du Gondwana » les 16 et 17 septembre 2023 de 15h30 à 18h00 à l'occasion des journées européennes du patrimoine, pour un montant forfaitaire de 5 349,90 euros toutes taxes comprises (cinq mille trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes) qui se décompose ainsi :

- 5 064 euros toutes taxes comprises correspondant à la cession de droits pour deux représentations
- 285,90 euros toutes taxes comprises correspondant aux frais annexes (transports), stationnement,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie du Tire-Laine domiciliée à Lille (59000) au 50 rue de Thumesnil, ayant pour objet la représentation du spectacle « La fanfare du Gondwana » les 16 et 17 septembre 2023 de 15h30 à 18h00 à l'occasion des journées européennes du patrimoine, pour un montant forfaitaire de 5 349,90 euros toutes taxes comprises (cinq mille trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes) qui se décompose ainsi :

- 5 064 euros toutes taxes comprises correspondant à la cession de droits pour deux représentations
- 285,90 euros toutes taxes comprises correspondant aux frais annexes (transports), stationnement

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUL. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le **1 AOUT 2023**

Et de la publication le **1 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien